

Paris, le XXXXXXXX



MAISON DÉPARTEMENTALE
des PERSONNES HANDICAPÉES
de PARIS **MDPH 75**

XXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXX

Service : Pole évaluation-Unité PCH
Réfèrent : Secrétariat Unité PCH
Téléphone : XXXXXXXXXX
Fax : XXXXXXXXXX
Courriel : XXXXXXXXXX
Référence dossier MDPH : XXXXXXXXXX
Concernant : XXXXXXXXXX

XXXXXXXXXX,

Vous avez déposé un dossier concernant une demande de Prestation de Compensation du Handicap (**PCH**) aide technique auditive auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris (**MDPH**).

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier, merci de nous envoyer les documents suivants :

- Document justifiant de votre situation au regard de l'emploi (fiche de paie ou attestation de pôle emploi, stagiaire, retraité, etc...)
- Attestation en cours de validité de vos droits à la Sécurité Sociale (copie de la carte vitale non acceptée)
- Attestation de CSS (Complémentaire Santé Solidaire) en cours de validité si vous en êtes bénéficiaire
- Attestation de complémentaire santé (MUTUELLE) en cours de validité si vous en avez une
- Prescription médicale (ORDONNANCE) de moins d'1 an pour vos prothèses auditives
- Bilan auditif complété par votre médecin ORL (volet 1 joint)
- Vos appareils auditifs actuels ayant été financés en 2023 (soit moins de 4 ans), nous vous remercions de nous faire parvenir une attestation de la sécurité sociale indiquant un accord de prise en charge anticipé à titre dérogatoire pour le renouvellement de vos prothèses (document obligatoire)
- Dans le cas d'un renouvellement de prothèses auditives :
 - Matériel ne correspondant plus au besoin : votre médecin ORL **DOIT** motiver cette demande sur attestation médicale et détailler votre besoin
 - Matériel défectueux ou en panne : attestation de votre audioprothésiste indiquant que les prothèses ne sont pas réparables
- Audiogramme de moins de 6 mois **réalisé par votre médecin ORL**

Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris

✉ 69 rue de la Victoire 75009 PARIS ☎ 01-53-32-39-39 🌐 <https://handicap.paris.fr/la-mdph/nous-contacter/>

Accueil physique sans RDV : lundi et vendredi de 9h à 12h – 13h à 16h (fermeture le jeudi)

Accueil physique sur RDV : mardi et mercredi sur handicap.paris.fr

➤ **Si vous êtes retraité**, audiogramme établi d'avant vos 60 ans et **réalisé par votre médecin ORL**

➤ Devis normalisé récent datant de 2026 des prothèses auditives et de vos piles ou Facture acquittée *

(si vous avez une facture, merci de nous la transmettre avec la prise en charge éventuelle de votre mutuelle)

➤ Devis normalisé de moins de 6 mois ou facture acquittée* des aides techniques adaptées que vous souhaitez acquérir (ex : réveil, flash de porte, casque TV, etc...)

***IMPORTANT :**

Toute facture acquittée de plus de 6 mois avant le dépôt de votre dossier fera l'objet d'un rejet

Ces documents sont à renvoyer :

**Par courrier : MDPH de Paris - A l'attention de l'Unité PCH
69 rue de la Victoire
75009 Paris**

Par mail : secretariat.unitepch@mdph.paris.fr

N.B : Pour un traitement plus rapide de votre demande, nous vous remercions de privilégier l'envoi des documents par mail.

Nous vous informons que sans retour de ces documents **dans un délai d'1 mois, votre demande sera classée sans suite.**

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre parfaite considération.

Le Secrétariat Unité PCH

Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris

✉ 69 rue de la Victoire 75009 PARIS ☎ 01-53-32-39-39 🌐 <https://handicap.paris.fr/la-mdph/nous-contacter/>

Accueil physique sans RDV : lundi et vendredi de 9h à 12h – 13h à 16h (fermeture le jeudi)

Accueil physique sur RDV : mardi et mercredi sur handicap.paris.fr